



# " Les échos du C.I.Q.

Numéro 9 de décembre 2000

## de SAUSSET-les-PINS "

*Association Loi 1901, apolitique, agréée en Matière d'Environnement.*

45, Lotissement la Mer 13960 SAUSSET-les-PINS

☎ 04 42 44 54 77 & 04 42 44 69 42



### L'éditorial du Président

Nous vous rappelons que c'est sur l'initiative de quelques bénévoles que notre association a été créée suite à un mécontentement de bon nombre de nos concitoyens en ce qui concerne la qualité de la vie quotidienne.

Il faut regarder les choses en face : s'il y a toujours beaucoup à faire dans notre commune nous savons très bien que ce n'est que par l'union de nos efforts que nous pouvons suggérer et demander aux autorités de tutelles de prendre les mesures nécessaires pour que cessent les problèmes et nuisances qui dégradent la qualité de vie quotidienne à laquelle nous sommes en droit de prétendre. Plus nous serons nombreux et mieux nous serons entendus.

Néanmoins il faut savoir que la Présidence d'un C.I.Q. n'est pas de tout repos. Je pense quitter prochainement ce poste car je ne peux plus me consacrer comme je le voudrais à mes activités personnelles. Ma présence sur le terrain, ma disposition morale, ma disponibilité téléphonique et la mise à disposition de mon domicile pour la réception des doléances et les réunions du bureau finissent par devenir envahissantes. Dans d'autres communes il est possible, pour un C.I.Q., de travailler avec la municipalité dans l'intérêt de tous. A Sausset, Monsieur le Maire nous a supprimé notre salle de permanence pour la réserver à une autre association qui trois ans plus tard n'est toujours pas identifiée sur le panneau d'attribution des salles... Pour faire vivre notre association il ne reste donc que le domicile des responsables.

Nous sommes même amenés à insérer des encarts dans la presse locale pour faire connaître l'adresse du C.I.Q. pour que les personnes intéressées puissent se renseigner et au besoin prennent rendez-vous pour débattre de problèmes d'intérêt général les concernant..

Cette année nous avons participé au Forum des Associations qui s'est déroulé au Gymnase Alain Calmat. De nombreuses personnes se sont arrêtées à notre stand pour se renseigner et des adhésions ont été reçues.

Nous avons pu constater que les Saussettois et les Saussettoises s'intéressent à la vie de la commune et regrettent que nos moyens ne nous permettent pas de mieux nous faire connaître. Il nous a même été reproché de n'effectuer qu'une seule distribution annuelle des ECHOS. Aussi il faut rappeler que ceci n'est possible que grâce au dévouement de quelques membres car nous ne disposons d'aucune subvention et nos moyens financiers se limitent aux cotisations perçues. C'est pourquoi j'adresse un grand coup de chapeau aux annonceurs qui ont facilité la parution de ce numéro. Je rappelle au passage, à ce sujet, que malgré un courrier et une demande orale, faits auprès de Monsieur le Maire en 1998 et 1999, aucun article concernant notre association n'a été inséré dans le SALCETUM communal.

Comme précédemment je voudrais conclure cet éditorial en vous encourageant à venir, toujours plus nombreux, nous rejoindre afin d'augmenter nos moyens et notre audience, et le terminer en profitant de ce début d'année, de siècle et de millénaire pour vous présenter à toutes et à tous, ainsi qu'à vos familles, les Meilleurs Vœux de votre C.I.Q..

Le Président,

Hervé DECHAPPE

## APERÇU DE L'ACTIVITE DU C.I.Q. DE SAUSSET-les-PINS EN 2000

### Lotissement le Grand Vallat

**19 février 2000** : Courrier adressé à l'Association IN FORMA, agréée en matière d'environnement, concernant le Grand Vallat. Au vu des quelques éléments en notre possession que nous lui avons transmis le Président de cette association nous précise qu'il semble que ce projet soit légal.

**16 février 2000** : Lettre à Monsieur le Sous-Préfet lui demandant de nous renseigner sur le projet de la municipalité concernant le Grand Vallat.

**19 avril 2000** : Réponse de la DDE saisie par le Sous-Préfet :

- Les parcelles A6222 et A2922 sont toujours constructibles au regard du règlement du POS mais les dispositions contractuelles du lotissement sont toujours en vigueur.
- Le cahier des charges du lotissement est un document contractuel qui contient des règles de droit privé définissant l'étendue possible des constructions dont la violation pourrait justifier d'une action civile de la part des co-lotis.

**Marius ANNIBALDI**

**TERRASSEMENT**



*Cd 49 Le Port*  
**13960 SAUSSET-les-PINS**

**☎ 04 42 45 17 93**  
**06 11 99 82 62**

### Circulation des camions et stationnement au chemin de l'Espéron.

**29 juin 2000** : Lettre à Monsieur le Maire lui exposant les difficultés de circulation des camions de plus de 3,5 tonnes chemin de l'Espéron et le stationnement anarchique dans la partie montante de ce chemin en lui suggérant d'y remédier.

**3 Juillet 2000** : Monsieur le Maire nous répond que c'est aux riverains eux-mêmes d'effectuer de telles demandes et que nous n'avons pas à nous substituer à eux.

Il faut noter toutes fois que, suite à notre courrier, un panneau d'interdiction de circulation des poids lourds a été implanté ce qui justifie tout à fait notre demande. Si, à l'avenir, nous recevons de telles réponses à nos doléances nous nous adresserons directement aux autorités supérieures pour être écouté.

### Conteneurs à ordures ménagères face au lotissement des Coquillages.

**29 juin 2000** : Lettre à Monsieur le Maire l'informant de la présence de

rats aux abords de ces conteneurs provoquant une gêne des usagers et des touristes et lui demandant de prendre les mesures nécessaires pour faire cesser cette nuisance.

Monsieur le Maire nous a répondu qu'il allait faire intervenir une entreprise spécialisée mais que dès à présent du blé empoisonné était disponible aux Services Techniques de la mairie.

### Nouvelle Station d'épuration CARRY-le-ROUET - SAUSSET-les-PINS.

De mi-juin à mi-juillet une enquête publique s'est déroulée en mairie de SAUSSET concernant le réaménagement de l'assainissement de la commune et les modifications induites sur l'ensemble des installations de la station d'épuration actuelle de la plage des Beaumettes.

Le CIQ a fait paraître à ce sujet dans la presse locale un article de presse demandant à tous les Saussetoises et Saussetois d'intervenir dans cette enquête.

Une pétition a également été réalisée et déposée auprès du commissaire enquêteur. Cette pétition demandait pour ce projet :

- Que toutes mesures soient prises pour traiter les gaz malodorants qui se dégagent de l'ensemble de la station d'épuration.
- Que les réseaux de refoulement et d'évacuation soient vérifiés hydrauliquement et techniquement pour tenir compte des importantes augmentations de débits prévisibles afin d'assurer un bon écoulement, une bonne dilution des effluents et une absence complète d'odeurs nauséabondes aux regards de visite répartis le long des réseaux.
- Que pendant la période du chantier toutes mesures soient prises pour minimiser les nuisances d'odeurs et de bruits.

**24 octobre 2000** : Lettre à Monsieur le Président du SIVOM concernant des odeurs en provenance de la Station d'Épuration des Beaumettes.

**2 novembre 2000** : Réponse de Monsieur le Président du SIVOM nous précisant :

**"La Calanque Bleue"**

**Restaurant - Glacier**

**Le Spécialiste de la Bouillabaisse**

*Route de Sausset vers la Couronne*  
*par le bord de mer*  
**13960 SAUSSET-les-PINS**

**☎ 04 42 44 93 28**

- Qu'il n'existe pas une seule station d'épuration, même parmi les plus modernes, qui, de temps à autre, ne génère des nuisances olfactives. Ces nuisances proviennent, le plus souvent, des manipulations des conteneurs de boue au moment où on les sort de la station pour les évacuer.

## électro-Provence

Antenne Côte Bleue

Electricité générale  
Industrie – Bâtiment  
Chauffage – Climatisation

76, RUE ALPHONSE DAUDET  
13013 MARSEILLE

☎ 04 91 06 45 71

☎ 04 91 66 39 82

- Que, de toute façon, et vous ne l'ignorer pas, je vous le confirme cependant, des travaux importants : mise aux nouvelles normes, agrandissement et meilleurs traitements des effluents seront exécutés courant 2001 et 2002.

- Que nous aurons, c'est certains, une nette diminution des nuisances.

**24 octobre 2000** : un courrier est adressé à Monsieur le Préfet, lui demandant de nous préciser qu'elles sont les mesures envisagées pour cette réalisation afin d'éviter toutes nuisances olfactives et sonores.

**10 novembre 2000** : réponse de Monsieur le Préfet nous précisant :

- Que le dossier soumis à l'enquête publique du 13/06 au

13/07/2000 inclus comprend un rapport traitant en page 147 et 148 des nuisances sonores et olfactives et indiquant les mesures qui seront prises par l'exploitant.

- Que par ailleurs le service maritime chargé de la police de l'eau est consulté et que sa réponse nous sera communiquée.

### Nuisances Aériennes.

Notre association participe toujours aux réunions organisées par les autorités sur ce sujet.

Actuellement il est toujours envisagé de laisser voler les avions de classe 2 (les plus bruyants) la nuit en approche ou en décollage de l'aéroport de Marignane. Ces avions, qui seront interdits de vols en 2002, devraient déjà avoir des restrictions de vol la nuit comme cela se passe dans d'autres grands aéroports français comme Roissy.

### Nuisances sonores nocturnes du Camping Lou Soulei de Carry-le-Rouet :

**16 février 2000** : Courrier à Monsieur le Procureur Général rappelant notre plainte du 14 novembre 1997 et la pétition qui y était jointe.

**22 mai 2000** : Réponse de Monsieur le Procureur Général nous demandant de saisir la juridiction compétente plutôt que le pénal et de prendre un avocat.

Actuellement l'établissement respectant la législation nous attendons qu'une récidive se produise pour prendre les mesures qui nous ont été recommandées.

### Panneau de signalisation à l'entrée de SAUSSET en venant de la Couronne.

**3 juillet 2000** : Lettre à Monsieur le Maire lui demandant la remise en place de ce panneau déposé durant les travaux réalisés sur la corniche.

S. C. B.

Sud-Est

Décoration Peinture Agencement  
Vitrerie

2, rue Charles Roux  
13960 SAUSSET-les-PINS

☎ 04 42 44 59 29

☎ 04 42 45 32 58

Le panneau a été remis en place.

### Brigade côtière de Gendarmerie.

**6 juin 2000** : Courrier à Monsieur le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Martigues concernant la réactivation de la brigade côtière temporaire pour 2000.

**20 juin 2000** : Réponse de Monsieur le Commandant nous précisant que la brigade côtière temporaire sera réactivée comme les années précédentes.

### Forum des Associations.

La Municipalité a organisé le Forum des Associations le 10 septembre 2000. Notre association a participé activement à ce forum qui nous a permis de mieux nous faire connaître dans la commune et de recevoir de nombreuses adhésions.

### Transport en car SAUSSET-MARSEILLE.

**1<sup>er</sup> mars 2000** : Envoi d'un courrier à Monsieur le Président du Conseil Général au quel était jointe une pétition demandant la desserte en car Sausset-Marseille et réciproquement.

**20 avril 2000** : Réponse des services de la Présidence du Conseil Général précisant qu'à titre expérimental une déserte sera mise en place dès juillet 2000 et que, si cette ligne se montre rentable, elle deviendra définitive. Il est très regrettable que la municipalité n'ait pas procédé à la signalisation des départs et arrivées de lignes avec affichage des horaires.

## "LA PLAGE"

Hôtel \*\* Restaurant

Spécialités de poissons

Sur le Port

13960 SAUSSET-les-PINS

☎ 04 42 45 54 00

☎ 04 42 45 54 19

**MAÇONNERIE GENERALE**

**RUBIO José**

TOUS TRAVAUX DE MAÇONNERIE  
VILLAS - PISCINES  
CARRELAGES

LOTISSEMENT L'EOLIE N° 6  
13960 SAUSSET-les-PINS  
☎ 04 42 45 26 90

Ceux-ci sont les suivants :

- Départ de SAUSSET devant la Mairie : 7h10, 13h et 18h30 avec arrivée en gare routière de MARSEILLE à 7h55, 13h50 et 19h20.

- Départ de la gare routière de MARSEILLE : 9h45, 12h10 et 17h40 avec arrivée devant la Mairie de SAUSSET à 10h35, 13h et 18h30.

Aucun service les dimanches et jours fériés. Le trajet coûte 28,50 F et l'abonnement de 6 trajets 110 F.

**Concessions funéraires.**

1<sup>er</sup> mars 2000 : suite à une doléance de l'un de nos adhérents nous avons adressé un courrier à Monsieur le Maire concernant les concessions funéraires.

En effet l'achat des tombeaux était pratiquement imposé par la mairie, contrairement à la loi.

16 mars 2000 : Réponse de Monsieur le Maire jugeant notre courrier diffamatoire et assurant que les services municipaux n'imposent rien

lors de l'acquisition de tombeaux.

23 mars 2000 : nouvelle réponse émanant des Services Techniques de la Mairie nous avisant qu'effectivement, compte tenu de la configuration du terrain et des difficultés d'accès, les caveaux sont généralement construits par une seule entreprise qualifiée pour éviter que les nouvelles installations ne dégradent celles construites précédemment. De ce fait les acquéreurs se trouvent dans l'obligation de traiter avec cette entreprise.

On peut se demander pourquoi, en fin de compte, les services techniques n'ont pas établi un cahier des charges valable pour toutes les Sociétés Funéraires et permettant aux acquéreurs d'avoir le choix de leur société.

**Cri-Cri.**

Suite aux courriers des années précédentes et à l'avis du tribunal administratif cet établissement insalubre et dangereux a été démoli à la fin

**Jean RODRIGUEZ**

**PEINTURE - DECORATION**

35, rue Verdi  
13960 SAUSSET-les-PINS

☎ 04 42 45 28 23

**Nicolas VALDES**

**MAÇONNERIE GENERALE**

Chemin de l'Espéron  
13960 SAUSSET-les-PINS

☎ 04 42 45 33 96  
☎ 04 42 44 91 39

de l'été et l'on peut enfin dire Cri- Cri s'est fini !!

**Vie pratique.**

**Débroussailliez-vous la vie :** dans l'attente des beaux jours et de vos plantations printanières profitez de ce que le sol est humide pour débroussailler ou élaguer vos jardins. Il faut débroussailler 50 mètres autour de votre habitation et de votre clôture. La période pour brûler les branchages va d'octobre à mars en prévenant les pompiers et sous réserve qu'un arrêté préfectoral d'interdiction de brûler ne soit pas en vigueur.

**Compteurs d'eau :** nous entrons dans la période hivernale, pensez à protéger vos compteurs d'eau du froid avec des matériaux isolants et hydrophobes. Cela vous évitera de nombreux désagréments.

**Comité d'Intérêts de Quartier de SAUSSET-les-PINS**

45, Lotissement la Mer 13960 SAUSSET-les-PINS

Association loi 1901, apolitique, agréée en Matière d'Environnement, reconnue d'utilité publique par affiliation à la Confédération Générale des Comités d'Intérêts de Quartiers de la Ville de Marseille et des Communes Environnantes.

Président : **Hervé DECHAPPE** ☎ : 04 42 44 54 77.

*Notre combat est aussi le vôtre. Si vous êtes attachés à Sausset venez grossir nos rangs, nous vous attendons!*

**BULLETIN D'ADHESION A DETACHER**

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse précise : .....  
Téléphone : .....  
Observations : .....

A retourner à l'Association, à l'adresse ci-dessus, avec votre cotisation annuelle de 50 francs.